

RÈGLEMENT DE MANŒUVRE ET D'EMPLOI DE L'AVIATION DE CHASSE

Approuvé par N.D.L.R. N° 335/40° Promo/GP 3 du 26 octobre 1981.

DIFFUSION GÉNÉRALE

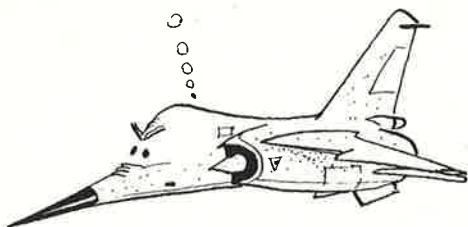
**CE DOCUMENT DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉ
AUX PERSONNES QUALIFIÉES
POUR LE CONNAÎTRE**

**Le règlement de chasse est une règle de vie qui guide
le pilote de chasse tout au long de sa carrière.
Ce petit livre ne devrait-il pas guider tous les officiers,
voire tous les hommes d'action ?**

En neuf règles d'emploi, le règlement d'emploi de l'aviation de chasse donne avec rigueur la grille qu'il faut appliquer à chaque acte de commandement du plus modeste au plus complexe. Le chef militaire est celui qui s'en imprègne au point de le rendre vivant dans ses décisions, et de le faire partager au dernier exécutant.

APRÈS IL FAUT QUE
JE PRÉPARE MON ASSAULT
ENSUITE LA 5C... ET PUIS
LE CAHIER DE MARCHÉ... IL
FAUDRAIT AUSSI QUE JE
FASSE LE PLEIN DU BAR...
AU FAIT, AI-JE BIEN
FERMÉ LE FRIGO?...

TIRÉ !



1^{re} règle : La poursuite d'un objectif unique

En cette fin de XX^e siècle, grâce aux ordinateurs, la souplesse d'emploi de nos forces risque de s'exercer aux dépens de la continuité d'action.

— Il est difficile pour le chef de garder à l'esprit le souci constant de l'action principale. Au milieu de toutes les décisions possibles, il doit rechercher l'équilibre entre la liberté d'action et la poursuite de l'action principale, et savoir fixer les priorités en fonction de cet équilibre.

— Quant au subordonné, il doit atteindre le but fixé par l'action principale qui s'appelle sa « mission » sans se laisser distraire par les circonstances du moment et par les nombreuses possibilités de son armement.



2^e règle : L'esprit d'offensive - l'agressivité

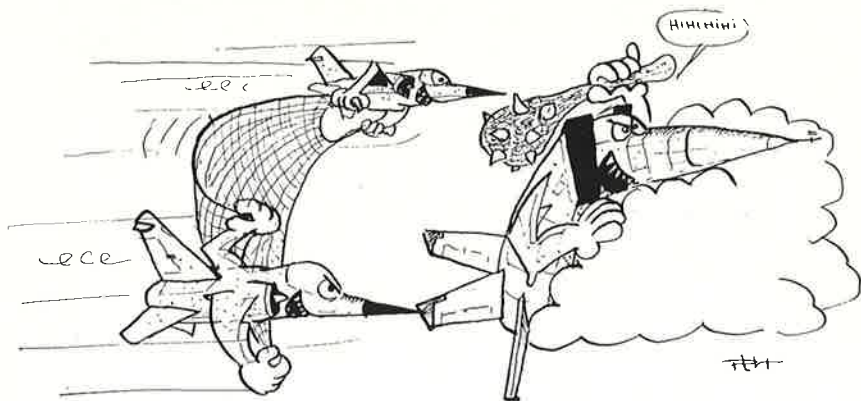
C'est savoir imposer sa volonté à celle de l'adversaire en prenant et en gardant l'initiative des opérations.

— Tous les pilotes de chasse doivent avoir l'esprit *AGRESSIF* développé au maximum.

— Lorsqu'il fixe les priorités, le chef doit toujours donner la préférence aux actions et aux procédés les plus adaptés à l'esprit offensif, lui permettant de garder l'initiative des opérations.

Pour cela il ne faut pas spécialiser définitivement les unités dans une catégorie de missions déterminées, mais leur donner les bases pour accéder à une certaine polyvalence.

Le subordonné doit garder l'initiation par *la manœuvre* de façon à pouvoir employer son *armement* de manière efficace.

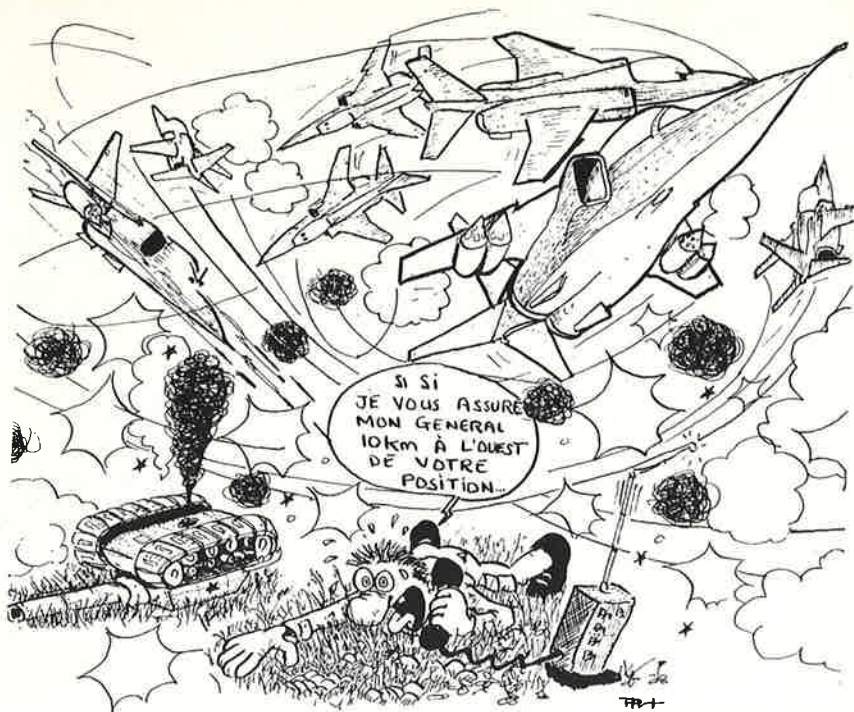


3^e règle : La surprise

C'est la surprise qui est la cause principale des grandes victoires militaires. Aux surprises connues, stratégique, tactique et technique, le pilote de chasse, grâce à la troisième dimension, ajoute la surprise visuelle obtenue par une manœuvre d'approche judicieuse qui permet de retarder sa détection par l'ennemi au point de rendre sa réaction inefficace.

Cette recherche de la surprise dans tous les domaines doit être un souci constant du commandement. Les règlements ne doivent pas être trop précis pour laisser au subordonné la possibilité de garder en éveil ses qualités de jugement et d'imagination.

Se renseigner sur l'ennemi, agir rapidement, ne rien dévoiler, se renouveler, améliorer, demandent une grande discipline au deuxième degré, plus délicate à acquérir que la discipline d'exécution.



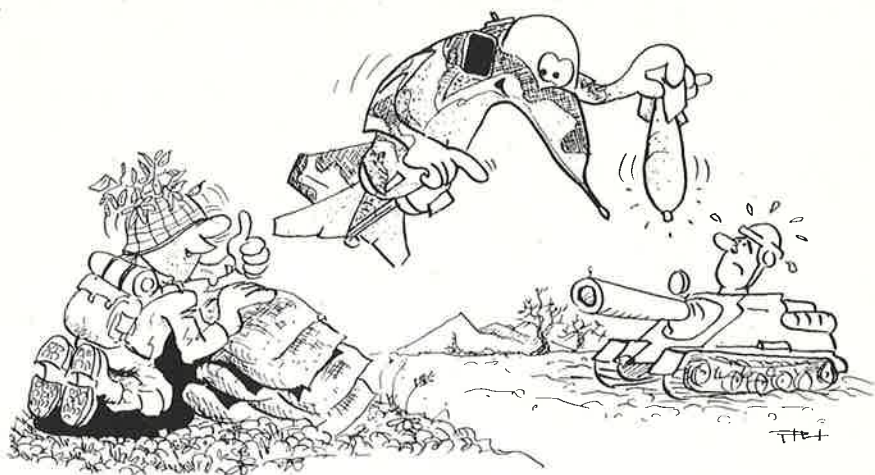
4^e règle : La concentration

Si le rapport des forces est défavorable, la concentration temporaire et locale permet d'accroître l'efficacité.

Cette concentration est possible grâce à l'une des principales qualités de l'aviation de chasse : *la souplesse d'emploi*.

Le chef doit rechercher la supériorité à l'endroit et au moment voulus. Il n'y a donc de manœuvre aérienne que globale en fonction de la situation.

Au stade de l'exécutant, il faut savoir garder la cohésion maximale compatible avec la manœuvre pour concentrer les attaques en fonction de l'action principale.



5^e règle : La coopération

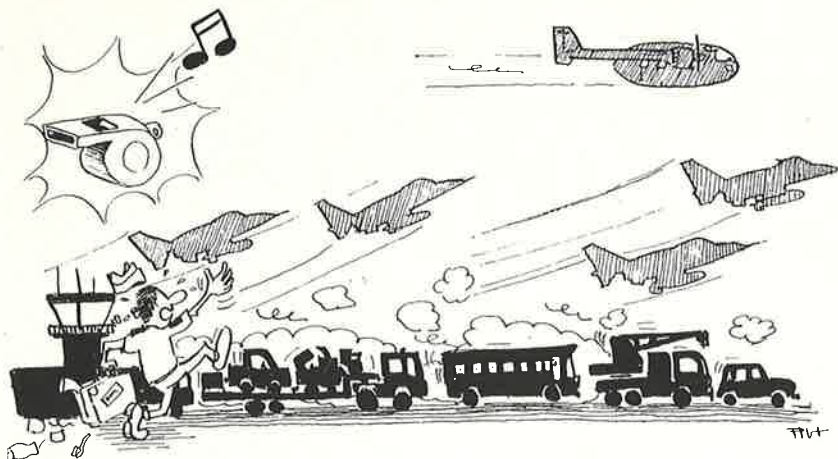
L'emploi de l'aviation de chasse nécessite une coopération constante à l'intérieur des forces aériennes et avec les autres armées dans la poursuite d'un même objectif.

L'amélioration constante des transmissions, des visualisations de situations tactiques ou stratégiques, permet de coordonner les actions aux plus hauts niveaux du commandement.

Cette coopération se retrouve aux niveaux des équipages entre les éléments constitutifs des unités de chasse.

Développer l'esprit d'équipe, constituer des patrouilles ayant l'habitude de combattre ensemble, développer la connaissance instinctive des réactions mutuelles, adapter des procédés de base uniformes pour toutes les unités, permettent d'assurer une cohésion dans la poursuite de l'action principale.

Cette coopération doit être recherchée au niveau des armes, des subdivisions d'armes, des écoles de spécialisation, des écoles de guerre, des états-majors, de l'Etat-Major des armées. Un langage unique pourra être assimilé par l'ordinateur.



6^e règle : La mobilité

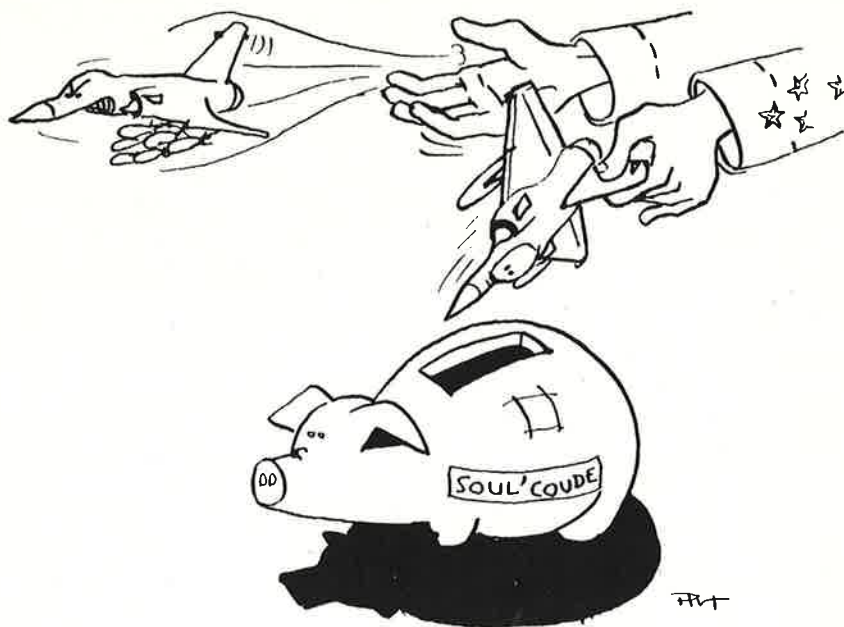
La mobilité permet d'obtenir la supériorité locale, tactique ou stratégique tout en se mettant à l'abri des réactions éventuelles de l'ennemi.

Cette mobilité fait partie intégrante de la manœuvre (vitesse, rayon d'action, conditions météorologiques). Elle dépend également des moyens de remise en œuvre en carburant et en munitions, de l'infrastructure, de l'entraînement des équipages.

Cette dépendance du sol doit être diminuée par la recherche permanente de la simplification et de l'uniformisation des moyens de remise en œuvre et des munitions.

L'amélioration de la mobilité des unités permet de garder la souplesse d'emploi, la surprise, la concentration et la coopération.

L'exécutant doit garder l'état d'esprit et le goût de la mobilité en s'entraînant fréquemment aux déplacements.



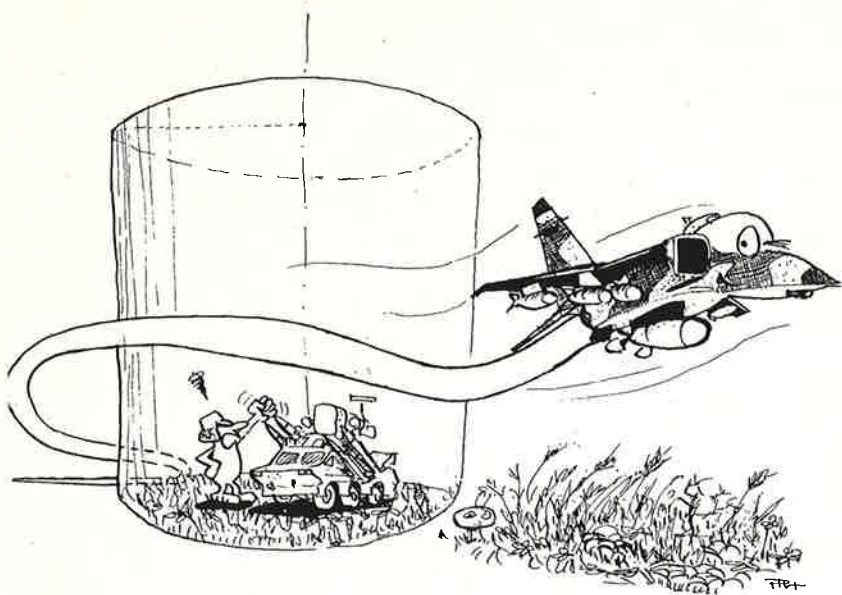
7^e règle : L'économie

Ce terme d'actualité a toujours guidé les actions militaires.

Il faut proportionner judicieusement les moyens à la mission en les utilisant au mieux de leurs performances.

L'économie des moyens est difficile du fait de la variété des missions qui peuvent être confiées à l'aviation de chasse. Lorsque l'action se précise, l'importance numérique des moyens à affecter à une mission particulière devient facile à déterminer en quantité et en qualité. C'est par souci d'économie des personnels comme du matériel, que le commandement tient le plus grand compte de la sécurité des vols.

— L'exécutant doit s'en tenir strictement à la mission fixée avec la plus grande discipline, garder l'esprit d'économie en entretenant son matériel et en luttant contre les accidents.



8^e règle : La sûreté

La sûreté consiste à se mettre le mieux possible à l'abri des actions ou réactions éventuelles de l'ennemi. Elle est le résultat d'actions coordonnées de l'ensemble des forces.

L'aviation de chasse porte son action propre dans la destruction de l'aviation ennemie au sol et en vol pour obtenir pour l'ensemble des forces, la *supériorité aérienne*.

— Le fait de rechercher le renseignement, d'analyser les réactions de l'ennemi, de préparer les ripostes, d'évaluer la menace, force le commandement à se remettre constamment en cause.

— L'exécutant doit rester constamment en éveil pour éviter la surprise.

Il doit adopter des procédés de manœuvre permettant des contres rapides et efficaces à l'attaque ennemie, dans le but de conserver l'initiative.



9^e règle : La simplicité

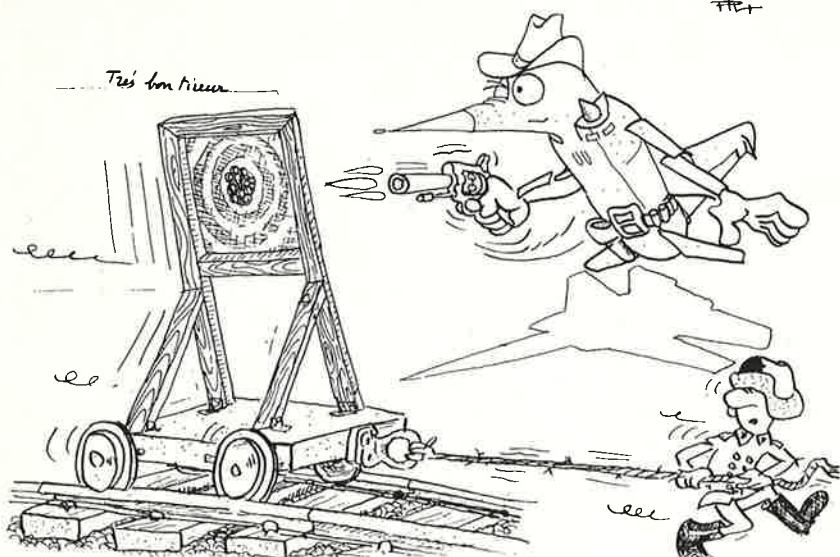
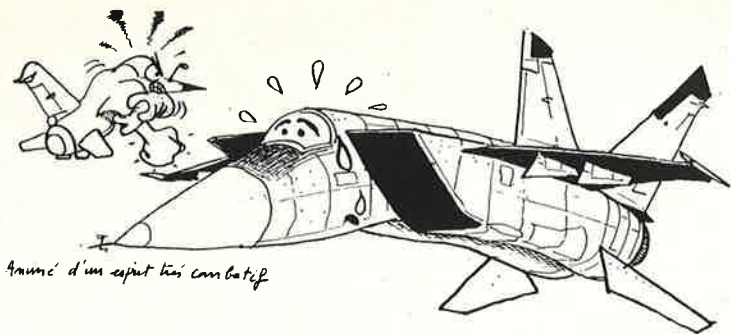
La simplicité est une garantie de bonne compréhension et de facilité d'exécution.

Dans les armes où l'équipage cumule de plus en plus de fonctions très diverses, la simplicité est essentielle pour permettre à l'exécutant discipliné d'exercer son jugement avant de décider et d'agir.

Pour l'ensemble des forces, la conception des ordres et leur transmission doivent être simples et claires. Les documents volumineux et parfois inexploitable enferment le subordonné dans un carcan qui peut aller jusqu'à faire perdre la possibilité d'exercer son jugement.

L'exécutant doit synthétiser toutes les fonctions, simplifier et mécaniser les manœuvres de combat pour acquérir une compréhension instinctive entre équipages de la même formation.

Il doit posséder un sens inné de la manœuvre dans l'espace et des positions relatives d'ensemble, dans le but de simplifier les ordres et leur exécution en vol.



Conclusion

Adroit, discipliné, robuste, équilibré, possédant une grande acuité visuelle, le pilote de chasse doit être sélectionné et se remettre en cause tout au long de sa carrière du niveau d'exécutant au plus haut niveau de commandement.

Le pilote de chasse doit être :

- animé d'un esprit très combatif,
- très bon tireur.

Il doit pouvoir :

- comprendre rapidement une situation tactique,
- prendre instantanément une décision.